

Image not found or type unknown



Rupture courroie de distribution avnt préconisation constructeur

Par **cafop**, le **18/01/2013** à **19:48**

Bonsoir, je possède un 807 peugeot qui a toujours été révisé chez peugeot j'ai cassé la courroie de distribution sur l'autoroute et le garage m'annonce que je dois changer le moteur (8000 euros environ). Le kilométrage et les années du véhicules sont en dessous de la préconisation de peugeot de changer la courroie de distribution.

Aussi j'aimerais savoir si je suis en droit de demander une prise en charge du constructeur pour la réparation. Et plus exactement quels sont mes droits dans cette affaire.

Merci de vos réponses.